

MAIRIE – ÉCOLE

Voici quelques extraits des délibérations du Conseil Municipal concernant l'école : organisation de la scolarité dans les années 20, gratuité des fournitures scolaires, création d'une troisième classe, puis d'une quatrième, installée dans un préfabriqué jusqu'en 2001.

ÉCOLE,

À l'époque, les enfants allaient à l'école jusqu'en juillet et la rentrée avait lieu en octobre. Année scolaire 1922-1923 :

2 classes : 31 garçons dont 1 enfant de moins de 6 ans, 31 filles dont 3 de moins de 6 ans.

Répartition de 6 jours de vacances scolaires supplémentaires. Le conseil propose à l'inspecteur primaire :

- 1 jour : le lendemain de la fête patronale.
- 3 jours : au nouvel an.
- 2 jours : à la Pentecôte.

En 1927, des cours d'adultes ont été institués pour 3 mois par l'instituteur.

GRATUITE DES FOURNITURES SCOLAIRES.

En 1929, le conseil décide qu'il y a lieu de continuer à donner gratuitement les fournitures scolaires, mais ne peut supporter de fournir les livres des élèves, la dépense étant trop lourde.

En 1931, le conseil accepte la liste arrêtée par la commission scolaire pour la fourniture gratuite des livres aux familles nombreuses dans une proportion déterminée.



CRÉATION D'UNE 3^e CLASSE EN 1937.

Le conseil est mis au courant de la démarche faite par MR le Maire auprès de MR le Préfet pour la création d'une classe enfantine (3^e classe), le nombre des élèves étant trop élevé dans les deux classes existantes pour la bonne marche de l'instruction. En attendant que le dossier pour la création de cette 3^e classe, soit constitué, mandat est donné à Mr le Maire de trouver un local provisoire destiné à l'ouverture immédiate de cette 3^e classe ou tout au moins dans un temps aussi rapproché que possible.

La commission bâtiment se réunit dans le but de procéder à l'achat de la maison de MR Delcourt-Dupuis, (actuellement la cantine) rue de la Voie, pour la création d'une 3^e classe.

OUVERTURE D'UNE 4° CLASSE EN 1958.

La rentrée d'octobre est prévue avec 140 enfants. La salle de la maternelle ne peut contenir que 38 élèves. La salle de la mairie tient lieu de 4° classe jusqu'en juillet 1959. Puis demande l'aide de la Caisse Départementale Scolaire pour la réalisation d'une classe scolaire préfabriquée, soit 2 174 000 f, plus l'aménagement divers en électricité, nivellement, abords et clôture, soit 326 000 f.



Préfabriqué de 1974.

En mai 1960, le Conseil Général décide la constitution d'un parc départemental de classes mobiles. Elles sont destinées à être prêtées aux communes pendant un temps plus ou moins long pour les aider à résoudre le problème de la rentrée scolaire en attendant la réalisation du projet de construction neuve en instance. La commune demande une de ces classes qui sera implantée dans la cour des garçons.

Le groupe scolaire inauguré.

A Loivre vient d'être inauguré le superbe groupe scolaire, La Sourcière, après de nombreux travaux d'aménagement réalisés depuis plus de deux ans sur ce site.

Commencés en octobre 1999, sous l'impulsion de l'équipe municipale en place à l'époque et conduite par Michel Allix, les importants travaux destinés au confort des écoliers ont été terminés en avril 2001.

En regroupement pédagogique avec Berméricourt, Loivre vient donc d'inaugurer officiellement les nouvelles installations scolaires du groupe La Sourcière, complexe éducatif fort de 5 classes primaires avec 100 élèves et 2 classes maternelles avec 60 jeunes écoliers.

Ainsi ce groupe scolaire qui a regroupé les maternelles est à présent une magnifique plate-forme éducative avec des installations ultra modernes.

Sont venues s'ajouter à ce qui existait déjà une bibliothèque, une salle informatique et une salle de détente avec jeux divers pour enfants. D'une conception architecturale d'avant-garde, La Sourcière permet aux écoliers d'étudier dans des conditions maximum.

Article de l'Union du 25/10/2000.

Le groupe scolaire inauguré en 2001.



La cantine, ouverte en septembre 2004

